



Annexe aux comptes 2020 (01.01.2020-31.12.2020)

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art 957 à 963 b en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012, révisions partielles en 2018 et 2019 : <https://epg.ch/revision-partielle-de-constitution-reglements-juin-2019/>). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. » (cf article 3 Constitution EPG).

L'organisation en bref

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgaz 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	+41 22 552 42 10
Email	info.epg@protestant.ch
Internet	www.epg.ch
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	62 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Président	Emmanuel Fuchs (démission le 10.6.2020) Georges Bolay (élection le 25.6.2020)
Membres du Conseil du Consistoire	Charles de Carlini, vice-président (démission le 10.6.2020) Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres Rémy Aeberhard, trésorier (démission le 30.6.2020) Alain de Felice, trésorier (démission le 10.6.2020) Joëlle Walther Chris Cook David Brechet, trésorier (à partir du 01.07.2020) Joséphine Sanvee (démission le 10.6.2020) Eva Di Fortunato (élection le 10.12.2020) Chantal Eberlé-Perret (élection le 10.12.2020) Didier Ostermann (élection le 10.12.2020) Joël Rochat (élection le 10.12.2020) Myriam Sintado (élection le 10.12.2020) Katarina Vollmer (élection le 10.12.2020)
Direction	Valérie Chausse, codirectrice - finances, immobilier et informatique



	<p>Alexandra Deruaz, codirectrice - communication et recherche de fonds La responsabilité de direction de la chancellerie a été exercée par le Conseil du Consistoire/Mme Joëlle Walther et M. Alain de Felice du 11.07.2019 au 30.06.2020. La responsabilité de direction des ressources humaines a été exercée par un groupe constitué de M. Charles De Carlini (du 11.07.2019 au 30.04.2020) et M. Georges Bolay - Conseil du Consistoire, Mmes Alexandra Deruaz et Laurence Mottier/Formation & RH du 11.07.2019 au 31.12.2020.</p>
Champs d'action/ prestations fournies	<p>Durant l'exercice 2020 l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles et ses œuvres d'entraide :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultes et prières, méditations et études bibliques (paroisses) ;- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève ;- Accompagnement des familles (enfants, adolescents et couples), des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI ;- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre) ;- Catéchisme, formation, spectacles pour enfants, jeux bibliques ;- Personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers) ;- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT) ;- Aide humanitaire – Œuvres d'entraide protestante (CSP, EPER, PPP) ;- Aide aux plus démunis – Dispositif de nuit (nuitées dans les temples) ;- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons ;- Présence diaconale auprès des plus fragiles ;- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères).
Liens avec les organisations liées	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien étroit avec les 31 paroisses protestantes réparties en 7 régions. Les paroisses sont des entités juridiquement indépendantes en forte interaction avec l'Eglise protestante. Les pasteurs et diacres qui travaillent dans les paroisses sont rémunérés par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)- La Conférence des Eglises romandes (CER)- La Faculté autonome de théologie à Genève- Le Conseil œcuménique des Eglises- Témoigner ensemble à Genève



Introduction

Afin de simplifier sa comptabilité, l'Eglise protestante de Genève a décidé en 2019 de revenir à une comptabilisation en année calendaire après 25 ans de boucllement au 31 mars. L'exercice 2019 était sur 9 mois, du 01/04/2019 au 31/12/2019.

L'exercice 2020 est le dernier exercice sous le plan de redressement initié en 2013, <https://epg.ch/qui-sommes-nous/grands-projets/plan-redressement/>. L'objectif de parvenir à un équilibre budgétaire est atteint.

Le présent boucllement **2020** est établi du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La comparaison avec le dernier exercice (2019) porte sur 9 mois.

A noter qu'en 2020 l'impact de la crise sanitaire sur les activités de la Mission ne sont pas négligeables.

Le budget n'est jamais audité.

Présentation du compte d'exploitation

Certifiés RPC21, les comptes de l'EPG ne nécessitent pas pour autant une présentation par fonction pour être audités. Dès lors, les états financiers de l'EPG présentent des comptes **par nature**.

Le compte de résultat **par nature** fait état d'une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant hors Mission et extraordinaires** qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission,
- Le résultat net **avant Extraordinaires** reflétant la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement,
- Le résultat **avant Variation des fonds**, soit les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires,
- Et le résultat **final**, soit le *Résultat de l'exercice* après les opérations sur fonds.

Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) :

Nombre d'employés	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Ministres, Diacres et stagiaires	44,50	49,93	-5,43
Laïcs et administratifs	17,93	17,53	0,40
Total	62,43	67,46	-5,03

Les chargés de ministère sont inclus dans la comptabilisation *Ministres, Diacres et stagiaires*.



Ces chiffres incluent les collaborateurs qui sont refacturés à d'autres organismes : 1.06 EPT pour les *Ministres, Diacres et stagiaires*

Ces chiffres n'incluent pas les retraités qui font des dépannages, les artistes et musiciens payés à la prestation. Les retraités au 31.12.2020 correspondaient à 0.28 EPT, 0.75 EPT au 31.12.2019. En 2020, il y a eu 50 cachets pour des musiciens et artistes de 250 CHF en moyenne.

Les 4 stagiaires compris dans les EPT 2019, ont terminé au 31.08.2020.

Salaires

Evolution des traitements (y compris charges sociales) :

Traitements en Frs	31.12.2020	Budget 2020	Différence	en%
Salaires	7 066 517	7 191 536	-125 019	-1,7%
Charges sociales	1 568 887	1 559 796	9 091	0,6%
Total employés EPG	8 635 404	8 751 332	-115 928	-1,3%
Prestation de tiers / temporaires	76 049	134 870	-58 822	-43,6%
Autres charges de personnel	176 114	162 039	14 075	8,7%
Total charges de personnel	8 887 567	9 048 241	-160 675	-1,8%
Traitements en fiduciaire	1 005 533	1 203 717	-198 185	-16,5%
Total incl. trait. en fiduciaire	9 893 099	10 251 958	-358 859	-3,5%

A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titres fiduciaires pour les divers lieux d'Eglises, en ligne avec les normes comptables.

Les traitements 2020 incluent également des salaires refacturés pour un montant de CHF 9'616, CHF 87'407 en 2019 (9M).

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés de manière conservatrice.

- 1) Les revenus des dons sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être comptabilisé également sous engagement écrit.
- 2) Les legs sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont comptabilisés au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.



Legs

Les revenus de legs sont comptabilisés dans les revenus de Mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides comme le legs d'une maison. Les legs de grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en *Extraordinaire*.

En 2020, le montant des legs extraordinaires (CHF 1'692'344,82) provient d'un seul legs avec une partie monétaire (CHF 1'232'344,82) et un appartement d'une valeur de CHF 460'000. La totalité de cette somme a été attribuée à des fonds spéciaux dans l'optique de soutenir la Mission. En 2019 (9M) il y avait eu un legs extraordinaire (CHF 154'560).

Principes d'amortissement

Mobilier

1 an : Logiciels.

2 ans : Imprimantes, matériel.

3 ans : Ordinateurs de bureau, mobilier.

5 ans : Serveurs, équivalant à la durée du contrat de maintenance.

Immobilier

5 ans : Entretien parquet, appareils ménagers.

10 ans : Peinture, restauration de l'enduit des murs, installations électriques, installations sanitaires, travaux énergétiques.

15 ans : Remplacement des fenêtres, réfection des façades, réfection de la toiture, mobilier de cuisine.

20 ans : Isolation, travaux de canalisation, remplacement de la chaudière, remplacement du brûleur, revêtement, carrelage.

25 ans : Grands travaux.

Concernant les travaux de rénovation importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, la partie des travaux relative à l'entretien courant est passée en charges courantes (impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé) et l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie ensuite à raison de 1.5% par an, dès l'année suivante.

Au 31.12.2020, les « travaux en cours » activés concernent la Maison Mallet rue du Cloître 2 à Genève, amortis à un taux de 4% par an. Un total de CHF 1'573'291 de travaux a été nécessaire pour la rénovation de la Maison Mallet. Le coût total est amorti sur 25 ans.



Evolution des amortissements

Amortissements en Frs	2020	2019	Différence	en%
Valeurs mobilières-titres	0	24 999	-24 999	-100,00%
Immobilier de Mission	54 982	59 982	-5 000	-8,34%
Immobilier de rendement	191 445	183 013	8 432	4,61%
Informatique & Véhicules	12 427	3 747	8 680	231,62%
Total	258 854	271 741	-12 887	-4,74%

Revenus sur Fonds inaliénables et affectés

Chaque année, l'EPG rétribue les Fonds qui proviennent de revenus issus de successions. Sur la base des résultats sur titres de 2020, il a été décidé d'allouer de manière prudente un intérêt de 1% sur ces fonds, comme lors du précédent exercice 2019.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers Fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. Voir le tableau des Variations des Fonds.

Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.12.2020.

Les prises de valeur en capital des fonds spécifiques (portefeuilles dédiés) sont comptabilisées dans un fonds joint de « variation ».

Pour les fonds non couverts par des portefeuilles spécifiques, les prises de valeur en capital sont comptabilisées dans un fonds « Risque de fluctuation de cours » afin de compenser les éventuelles pertes par une dissolution de ce fonds. Ce fonds couvre les risques de deux portefeuilles de titres représentant les équivalents « actif ».

Pendant l'exercice 2020, les titres ont enregistré une baisse de CHF 123'845 compensé par une utilisation des réserves de fluctuation et des fonds spéciaux (variation), certains portefeuilles ayant réalisés des plus-values, celles-ci sont compensées par des attributions aux fonds spéciaux. En 2019, le gain sur titres s'élevait à CHF 1'058'721 (9M), compensé par une attribution aux fonds spéciaux (variation).

Au 31.12.2020, les actifs immobilisés inaliénables contiennent 4'131'299.30 CHF de liquidités (1'209'491.13 CHF en 2019) servant à couvrir les engagements futurs de l'EPG.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change suivants :

1	EUR	=>	1.08155
1	USD	=>	0.883944
1	GBP	=>	1.2083
1	JPY	=>	0.008561



Les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine) sont comptabilisés à leur valeur fiscale.

Immobilier de Mission

L'immobilier de Mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de Mission comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907, et d'autres biens non soumis.

Immobilier de rendement

Comme vu précédemment (cf p.3, Introduction, §3), l'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période correspondant à l'année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12., comme les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG.

L'immobilier de rendement constitue un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre du soutien à la Mission. Le compte de fonctionnement de l'immobilier de rendement est illustré par un tableau faisant état de l'évolution des états locatifs, des charges (courantes, d'entretien et financières), du résultat opérationnel et du résultat net incluant les frais de développement.

Le résultat net (marge nette après attribution à des legs affectés) de l'immobilier de rendement évolue favorablement et croît progressivement depuis plusieurs années.

L'évolution de 2019 à 2020, marque une légère baisse (-14,30%) malgré une progression de 14,30% sur la marge opérationnelle notamment due à une baisse des charges courantes (-28,50%) et d'entretien (-33,30%). La baisse de la marge nette provient de frais d'étude pour les développements futurs qui ont augmenté en 2020 de CHF 194'602. On constate donc une amélioration de la marge opérationnelle en 2020 et un investissement dans les développements futurs, notamment en optimisant les taux d'hypothèques par la réorganisation du portefeuille d'emprunts hypothécaires. Cela a aussi permis de libérer la plupart des immeubles du patrimoine de gages et d'obtenir une large flexibilité pour le développement des projets immobiliers de l'EPG.

Les revenus locatifs continus à croître en 2020, notamment avec la location de la Grange de Jussy.

Afin de soutenir les investissements immobiliers et notamment les futures constructions aux Eaux-Vives et à Jussy, le revenu de la vente Thônex-Mapraz et une partie du legs exceptionnel sont provisionnés dans le fond de rénovation immobilier de rendement.

Le rendement locatif des futurs biens servira à financer les charges salariales des Ministres et Diacres.



Les amortissements augmentent avec le solde de l'activation des travaux de la maison Mallet en 2020. A noter, que les amortissements 2019 (9M) ont été calculé sur 12 mois.

Certains biens immobiliers de rendement sont classés et tombent sous la loi d'avant 1907, alors que d'autres subissent moins de contraintes.

Une dotation de CHF 3'112'284,60 est attribuée au fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement.

Caisse de prévoyance

Rappel : La CPEAPG est passé d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations au 1^{er} juillet 2013 à fins d'assainissement. L'EPG s'est alors engagée à recapitaliser la caisse, qui souffrait d'un grave déficit de couverture, dans un délai de 5 ans. Dans le cadre de cet assainissement, l'EPG s'est également engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans à cette date, au travers d'un plan d'accompagnement visant à réduire la perte de rentes de ces employés.

Au 1^{er} juillet 2018, la dernière étape a été franchie et la Caisse de pension splittée avec un transfert des avoirs de prévoyance professionnelle des employés actifs auprès de la CIEPP ; la Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) conservant la part des rentiers et la gestion y relative.

L'assainissement complet de la CPEAPG a été effectué sur le dernier exercice et l'investissement des fonds de la garantie en faveur de la CPEAPG en portefeuille a débuté en été 2019.

Au 31.12.2020 nous avons attribué une partie du legs exceptionnel, CHF 682'344.82 au fonds de garantie de la caisse de retraite.

Au 31.12.2020, aucun appel à la garantie n'a été requis pour le 30.06.2021.

Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions en Frs	31.12.2020	31.12.2019	Différence	en%
Total à court terme	246 221	439 951	-193 730	-44,03%
Restructuration caisse de retraite	1 997 402	1 997 402	0	0,00%
Total Provisions à long terme	1 997 402	1 997 402	0	0,00%

La dissolution partielle des provisions à court terme résulte de plusieurs dissolutions mineures.

La provision *Restructuration caisse de retraite* reste inchangée et couvre uniquement les risques liés à la garantie signée par l'EPG.



Comptes extraordinaires

Le total des produits exceptionnel s'élève au 31.12.2020 à CHF 5'616'119 (constitué de la subvention pour les aumôneries d'une généreuse fondation pour CHF 1'200'000 par an, de la vente d'un bien immobilier pour CHF 2'712'285, de dons exceptionnels pour CHF 198'000 et d'un legs exceptionnel de CHF 1'692'345) contre des charges exceptionnelles de CHF 14'357 (dont CHF 13'200 d'intérêts sur la créance de CHF 400'000 à la CPEAPG).

En comparaison, les comptes exceptionnels au 31.12.2019 présentaient un résultat de CHF 1'281'675 constitué essentiellement d'un don de CHF 1'200'000 pour la subvention des aumôneries et de charges exceptionnelles à hauteur de CHF 1'156'000 à la suite d'un versement dans le cadre d'un projet immobilier au Petit-Lancy.

Nantissement

Au 31.12.2020, il existe un nantissement de CHF 2'000'000 sur un portefeuille.

Terre Nouvelle

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles que Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant.

En 2020, le montant redistribué est de CHF 169'738. En 2019 (9M), ce montant sur 12 mois était de CHF 156'878.

Créances

Au 31.12.2020, le total net des créances s'élève à CHF 1'313'240, grâce à la mise en place d'un suivi régulier, un certain nombre de versements ont eu lieu en janvier 2021 et les mois suivants.

Au 31.12.2019, le total net des créances s'élevaient à CHF 785'889.

Le risque de crédit s'élève au 31.12.2020 à CHF 42'350 et s'élevait à CHF 37'839 au 31.12.2019.

Capital

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2020 au capital libre de l'EPG n'aura que peu d'impact pour le prochain exercice.



Les événements importants :

Le service comptable a connu un départ à la retraite en octobre 2020, remplacé dans la foulée, ce qui a permis d'assurer la continuité.

Les conditions de bouclage se sont trouvées perturbées par ce changement de personnel, ainsi que par la crise sanitaire et l'obligation de télétravail.

De plus, à la suite des nominations de la nouvelle gouvernance en mars 2021, le poste de Responsable comptable reste vacant. Il sera repourvu en juillet 2021.

Malgré cette situation délicate, il n'y a pas eu de défaillance dans la continuité de l'exploitation de l'organisation. Et la clôture des comptes a pu être faite dans les délais impartis dans le strict respect des normes requises.